

711 50

Supplément

# SUPPLEMENT

A LA NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ENSEIGNEMENT DU DROIT.

---

Lettre du Recteur de l'Université Laval au Professeur Bibaud. Séminaire de Québec, 23 Février 1853.

Monsieur,—J'ai différé à répondre à votre lettre parce que je voulais prendre auparavant l'avis du conseil de l'Université. Malheureusement je ne l'ai pas pu jusqu'à présent, la séance du mois de février n'ayant pas eu lieu, et je ne puis que vous donner l'opinion de mes confrères du Séminaire, qui est aussi la mienne. Nous ne pensons pas que l'Université Laval doive faire à la Législature la demande dont vous me parlez. Nous offrirons aux jeunes gens qui voudront étudier le droit, les moyens de le faire avec avantage, mais nous désirons leur laisser la liberté de n'en point user. Si une mesure coercitive est nécessaire, c'est au barreau ou au Gouvernement à la provoquer.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur

L. J. CASALTY, *Ptre.*